POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION du 13 mars 2024
PV N.19

PRESIDENT : M Bernard COUDERT
PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – FRUGIER Thomas
EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Suite à la validation du Comité Directeur du District en date du 13/01 et sur proposition de la Commission Foot Animation, voici les dates et lieux des finales :

FINALE DEPARTEMENTALE PITCH U13

- Attribution au club du CS FEYTIAT pour le samedi 6 avril sur la journée

FINALE LACORRE U11

- Attribution au club de l'USA CONDAT pour le samedi 1 juin après-midi

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi

FINALE VILLEDIEU U11

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOT ANIMATION

ARBITRAGE FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Les frais d'arbitrage des finales suivantes seront réglés directement par le District aux jeunes arbitres dont le nombre est le suivant :

FINALE DEPARTEMENTALE PITCH U13

- 12 arbitres sur la journée

FINALE LACORRE U11

- 12 arbitres sur l'après midi

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13 et CAILLETON

- 12 arbitres sur l'après midi

FINALE FUTSAL U11

- 4 arbitres sur la journée

CATEGORIE U13

RAPPEL AUX CLUBS
La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT.

CHALLENGE PITCH

- Le plateau 6 organisé par SC VERNEUIL SUR VIENNE 1 a été reporté au mercredi 20 mars 2024 à 18h à Verneuil.

Tous les clubs qualifiés sont invités à la réunion d'information du déroulé de la finale qui se tiendra le mercredi 27 mars à 17h30 au District avec le tirage au sort de la première rencontre.

La finale régionale du challenge PITCH aura lieu le week-end du 27 et 28 avril 2024 à GUJAN-MESTRAS (33).

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOT ANIMATION

Challenge CAILLETON

- Le plateau 1 organisé par JS LIMOGES LAFARGE est sans date pour le moment, la commission attend une date validée par les 4 clubs dans la limite du 01/04 sinon le plateau sera NEUTRALISE.

AMENDES :

- Amende de 19€ au club de US STLEONARD pour utilisation d'une feuille de match non informatisée lors du match U13 D2 PB du 02/03 US ST LEONARD 1 – JS LAFARGE LIMOGES 1.
- Amende de 22€ au club de SA LE PALAIS SUR VIENNE pour son second forfait en U13 D3 PD du 9 mars 2024.
- Amende de 19€ au club de AS AMBAZAC 2 pour utilisation d'une feuille de match non informatisée lors du match U13 D3 PE du 09/03 AS MABAZAC 2 – FC PAYS AREDIEN.
- Amende de 19€ au club de AS AMBAZAC 1 pour utilisation d'une feuille de match non informatisée lors du match U13 D3 PD du 09/03 AS MABAZAC 1 – ST JUST LE MARTEL 2.
- Amende de 22€ au club de LIMOGES LA BASTIDE US 1 pour son second forfait en U13 D3 PD du 9 mars 2024.
- Amende de 20€ au club de JA ISLE 2 pour son 1ER forfait en U13 D3 PE du 9 mars 2024.
- Amende de 20€ au club de US BESSINES MORTEROLLES 2 pour son premier forfait en U13 du 9 mars 2024.

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE
Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.
Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU.

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOT ANIMATION

CATEGORIE U9/U7

La Commission vous rappelle que le club organisateur du plateau U9 ou U7 doit renvoyer au District :

1) **Le compte rendu**
2) **La feuille de licences**

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.

U9/U7 : RAPPEL : Tout plateau annulé doit être signalé au District.
La commission Foot Animation vous informe que si un club ne peut pas organiser son plateau, c'est automatiquement un club du même secteur qui devra recevoir afin que les enfants puissent jouer. Rappel : 3 équipes par club sur un même secteur.

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT